

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 10/2020 du 12 octobre 2020

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION SITUEE A L'ETAGE DU COMPLEXE POLYVALENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « POKER CLUB DE MOHON »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 5) du Conseil Municipal portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale lors des activités de l'Association « POKER CLUB DE MOHON » et que le local actuellement mis à disposition « salle 3 » ne permet pas de les respecter,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle d'animation située à l'étage du complexe polyvalent à compter du 3 septembre jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'Association POKER CLUB DE MOHON. Ladite Association libérera la salle en cas de besoin par la mairie ou l'Association le Clan des Loisirs qu'on Kiffe (jeux).

Fait à Mohon le 12 octobre 2020

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance